

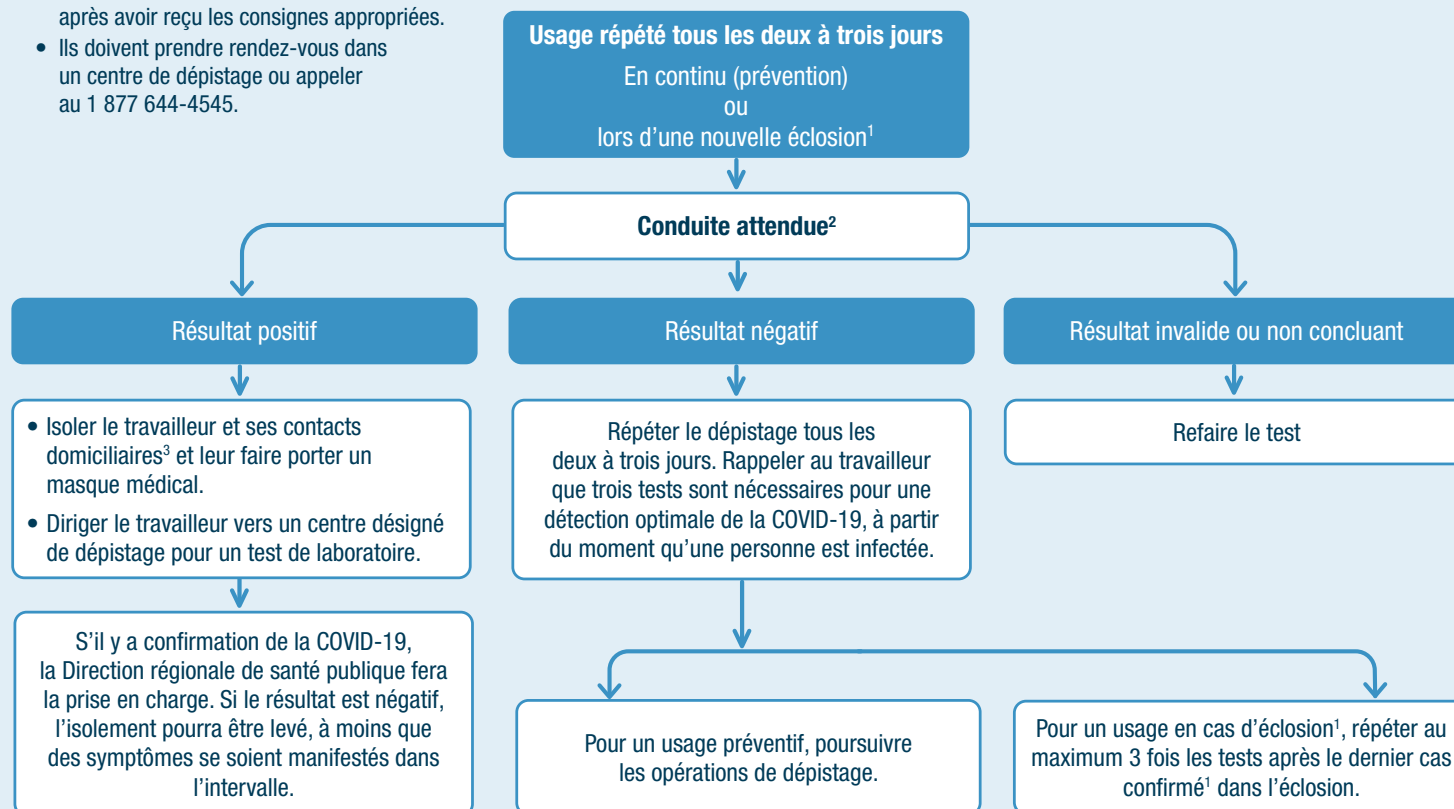
ALGORITHME D'UTILISATION DES TESTS ANTIGÉNIQUES RAPIDES EN ENTREPRISE (COVID-19)



Administration sur place de Panbio™ ou BD Veritor™ à tous les travailleurs asymptomatiques admissibles selon le protocole établi

Pour les travailleurs avec symptômes :

- Ils ne sont pas admissibles aux tests antigéniques rapides.
- Ils doivent être exclus du milieu de travail après avoir reçu les consignes appropriées.
- Ils doivent prendre rendez-vous dans un centre de dépistage ou appeler au 1 877 644-4545.



1. Deux cas confirmés (par test ou par lien épidémiologique) ou plus survenus au cours d'une période de 14 jours, entre la date de la dernière présence en milieu de travail d'un cas et la date de début des symptômes du cas suivant dans le milieu de travail, peu importe le lieu d'acquisition, donc sans démonstration nécessaire d'une transmission de la COVID-19 dans le milieu de travail entre les cas confirmés. Définitions selon l'INSPQ, [voir ici](#).
2. Basé sur les recommandations du GTSAT-COVID, [accessible ici](#).
3. Les contacts domiciliaires réfèrent aux personnes qui ne sont pas entièrement protégées et qui habitent avec le travailleur. Ces dernières doivent s'isoler en attendant le résultat du test diagnostique. Une personne est considérée comme **entièrement protégée** si elle est dans l'une des situations suivantes :
 - Elle a reçu sa deuxième dose de vaccin il y a sept jours ou plus ou elle a reçu une dose de vaccin Johnson & Johnson il y a 14 jours ou plus ;
 - Elle a eu la COVID-19 depuis six mois ou moins ;
 - Elle a eu la COVID-19 depuis plus de six mois et a reçu une dose de vaccin il y a sept jours ou plus.Pour la notion de personnes protégées, [voir ici](#).

